



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
AU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 01 AVRIL 2026**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présents : 24

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - MEY Darivath
PASCOAL Mariana – DIALLO Maye (délibérations 016 à 021) - BROCHADO Françoise -
PERON Thomas - LABROUSSE Sabrina - RIVIERE Patrick - BAC Christine - STALI Abdella
– SELBONNE Céline - RICHARD Maxime - GESBERT Gaël - MAES Naïma – DURAND Edgar
- RELIFOX Monique -- BELKIYAOU Wassim -- MOUSSA Ali – SOULI Rachel - DAHAMNI
Abdelkader - Hicham BOUBETRA

Absents excusés représentés : 5

Madame Fydia CHIAKH - pouvoir à Monsieur Fouzi MOUSSA
Madame ROUSSEL - pouvoir à Edwige ROUSSEAU
Madame Nathalie RAOUL - pouvoir à Ludovic RAOUL
Madame Christelle PETTE - pouvoir à Nicolas DAINVILLE
Monsieur Pierre GERBOUIN - pouvoir à Hicham BOUBETRA
Monsieur Maye DIALLO – pouvoir à Françoise BROCHADO (délibérations 022 à 023)

Président de séance : Monsieur DAINVILLE Nicolas

Secrétaire : Monsieur BELKIYAOU Wassim

Administration : CAVALLINI Jean-Baptiste - GEORGE Véronique - COTTE Aurélia - PIERRES Valérie

QUORUM atteint

Le Conseil municipal,

Après avoir désigné BELKIYAOU Wassim comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

Début de la séance à :19H07

Ont été examinées les délibérations suivantes :

N° Délibération	Objet	Vote
016	Approbation du règlement budgétaire et financier applicable au 1 ^{er} avril 2026	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
017	Dissolution de la Caisse des Ecoles au 31/12/2025 et reprise de ses résultats dans le budget principal de la commune	24 VOIX POUR 5 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION MAJORITE
018	Débat d'orientation Budgétaire (DOB) 2026	29 VOIX PRISE D'ACTE
019	Fiscalité Directe Locale : fixation des taux pour l'année 2026	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
020	Constitution du Conseil d'administration du CCAS – nombre de membres 6 élus / 6 société civile / 1 Président = 13 membres	29 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION UNANIMITE
021	Constitution du Conseil d'administration du CCAS – membres élus	Liste 1 : 24 = 5 sièges Liste 2 : 5 = 1 siège
022	Constitution de la Commission d'appels d'offres	Liste 1 : 24 = 4 sièges Liste 2 : 5 = 1 siège
023	Constitution de la Commission délégation de services publics	Liste 1 : 24 = 4 sièges Liste 2 : 5 = 1 siège

Toute délibération approuvée peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de La Verrière, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45
Publié pour affichage sur le site de la ville le

Pour extrait certifié conforme

La Verrière, le 01 avril 2026

Le Maire

Nicolas D'AVALLIE

